

**MAIRIE LES DEUX ALPES**  
**48 avenue de la Muzelle**  
**38860 - LES DEUX ALPES**

**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 mars 2018**

**N° 2018-043**

**L'an deux mille dix-huit, le 26 mars, à 18 h30,**

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Pierre BALME.

**Présents :** M. Pierre BALME, Maire, M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire délégué, Jean-Noël CHALVIN, Agnès ARGENTIER, adjoints, Guylaine BARBIER, Jean-Pierre DEVAUX, Maryvonne DODE, Jean-Luc FOURNIER, Nicolas CASSEGRAIN, Jean-Luc BISI, Françoise MOREAU, Laurent GIRAUD, Sylvie ROY, Michel BALME, Stéphanie DEBOUT, Magali LESCURE, conseillers municipaux.

**Absents :** Romain CHARREL, Catherine GONON, Laurence CHOPARD, Maurice ARLOT, Thierry GUIGNARD, Emmanuel DURDAN, Fabien POIROT, Jocelyne MARTIN

**Pouvoirs :** Hervé LESCURE donne pouvoir à Pierre BALME, Delphine BOURGEAT donne pouvoir à Jean-Pierre DEVAUX, Florence BEL donne pouvoir à Nicolas CASSEGRAIN, Estelle FAURE donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN.

**Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :**

Madame Maryvonne DODE et Madame Magali LESCURE ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.2 – autres documents budgétaires**

**OBJET : Budget principal - compte administratif 2017**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à examiner le compte administratif 2017 de la commune LES DEUX ALPES. Il demande au conseil de bien vouloir élire Monsieur Stéphane SAUVEBOIS, Président de séance, pour l'examen du compte administratif 2017 de la Commune LES DEUX ALPES.

M. SAUVEBOIS, Président de séance, désigné conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, donne lecture des résultats définitifs de ce compte qui font apparaître un excédent d'investissement de 488 511,79 euros et un excédent de fonctionnement de 6 747 205,40 euros.

Les résultats globaux de clôture 2017, intègrent les résultats 2016. Les restes à réaliser 2017 ont été intégrés dans le Budget Primitif 2018 de la commune de LES DEUX ALPES.

**INVESTISSEMENT**

Recettes réalisées en 2017	5 667 545 ,86 €
Dépenses réalisées en 2017	5 107 476,50 €
<b>Résultat 2017 (1)</b>	<b>560 069,36 €</b>
<i>Résultat antérieur 2016 (2)</i>	- 71 557,57 €
<b>Résultat de clôture 2017 (1+2)</b>	<b>488 511,79 €</b>

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le.....Pierre BALME, maire

**FONCTIONNEMENT**

Recettes réalisées en 2017	19 324 677,84 €
Dépenses réalisées en 2017	15 287 816,26 €
<b>Résultat 2017 (1)</b>	<b>4 036 861,58 €</b>
<i>Résultat antérieur 2016 (2)</i>	3 781 901,39 €
<i>Affectation du résultat 2016 (3)</i>	- 1 071 557,57 €
<b>Résultat de clôture 2017 (1+2-3)</b>	<b>6 747 205,40 €</b>

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** d'approuver le Compte Administratif 2017 de la commune LES DEUX ALPES.

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Compte Administratif 2017 de la commune LES DEUX ALPES.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Pierre BALME